



# L'OFFICIER MARINIER

Avril 2006 - n° 290  
61<sup>ème</sup> Année



PÉRIODIQUE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES OFFICIERS MARINIERS EN RETRAITE ET VEUVES (F.N.O.M.)

## Sommaire

PMI et Maladies professionnelles	1
Info. sociales et administratives	2, 5, 6, 11 à 13
Voeux des asso. et du CEMM	3
Fédération	4
Recherches	4 - 10
Info. générales	7, 8 - 13
Bureau National	9
Vie des associations	9, 10
Nécrologie	10
Pension de retraite	12
Humour	14
Devoir de mémoire	14
Souvenirs... Souvenirs...	15, 16
Tribune libre	15
A lire	15, 16

## Editorial

La cour des comptes vient de rendre public le rapport annuel 2005 au président de la République.

Une fois de plus, les pensions militaires de retraite sont dans le collimateur. En particulier, la bonification du cinquième du temps de service, les bonifications pour campagne, les bonifications pour services aériens ou subaquatiques.

Demain, y aura-t-il encore des hommes et des femmes pour naviguer ?...

<http://www.ccompte.fr>

La RÉDACTION



Tous au congrès ! du 26 au 29 mai 2006

## PMI et maladies professionnelles : Trop, c'est trop !

Le 22 février dernier, devait avoir lieu l'audience au tribunal des pensions de Nanterre (92), pour un adhérent (polypose de la vessie). Audience reportée pour la troisième fois, au 26 avril prochain ! Trop c'est trop ! Le motif ? Le ministère de la Défense a déposé le dossier la veille de l'audience.

Le code des Pensions Militaires d'Invalidité et des Victimes de la Guerre (PMIVG) ne « connaît pas » les maladies professionnelles. Pourtant chaque fois que nécessaire, les jugements font référence au tableau de celles-ci. Dernière en date en décembre 2005 : attribution d'une PMI de 100 % à un maître principal de l'aéronautique navale en activité de service pour une leucémie aiguë myéloblastique (manipulations de kérosène dans les années 1980), période où il contenait du benzène : tableau n° 4 des maladies professionnelles.

Cela fait 5 ans que nos camarades atteints par la polypose attendent une reconnaissance donnant droit à un minimum de 30 % d'invalidité. La FNOM, fidèle à ses devoirs, continuera d'apporter son soutien (polypose, cas PADEL) à nos camarades chaque fois que nécessaire.

L'amiante, la polypose de la vessie, les conséquences des essais nucléaires, etc... sont des maladies professionnelles reconnues. 15 %, 20 %, 27 % d'invalidité... de qui se moque-t-on ?

Michel LACHAUD